



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 026-212600886-20221003-DELIB2022_85-DE

Publié sur le site internet le 7 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2022.85 Séance du 03 octobre 2022

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 03 octobre 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27 septembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle de conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Étaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lillian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, M. Stéphane VALETTE à M. Fabrice GAY, M. Bertrand BECORPI à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme BILLON-REY Caroline à M. Claude VOSSEY, M. Eric SAULLE à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 23.

Madame Stevie BONNARD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Cession d'une emprise de la parcelle cadastrée section BE 406 à MEL&YO SANTE.

Rapporteur : Monsieur Pascal BERRANGER.

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BE n°406, d'une superficie de 858m², située derrière la société Mel&Yo Santé, 55 C rue des Monts du Matin.

Mme Mélanie ABISSET, représentante de la société Mel&Yo Santé, a manifesté le souhait d'acquérir une emprise de parcelle d'environ 90 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BE n°406. Cette emprise comporte une superficie d'environ 65m² de terrain nu et une superficie d'environ 25m² de terrain bâti.

La cession sera réalisée au prix de 12 500 euros conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 04/03/2022.

Les frais de notaire seront à la charge de la société Mel&Yo Santé et les frais de géomètre à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 04/03/2022 ;

Vu le courrier d'accord signé par Mme Mélanie ABISSET, reçu le 05/09/2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DE DÉCIDER** de la cession à la société Mel&Yo Santé, représentée par Mme Mélanie ABISSET, d'une emprise de parcelle cadastrée section BE n°406, d'une superficie d'environ 90m², appartenant à la commune, au prix de 12 500 euros ;
- **DE PRÉCISER** que les surfaces définitives seront déterminées par un document d'arpentage ;
- **DE PRÉCISER** que les frais d'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre à la charge du vendeur ;

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221003-DELIB2022_

Conseil Municipal du 03 octobre 2022

N°2022.85
(suite)
Séance du 03
octobre 2022

- **DE DÉSIGNER** Maître Mélanie GOGNIAT, notaire à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

